



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 86692

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les subventions d'État accordées par son ministère aux associations écologiques. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si l'association « FERUS » a été destinataire d'une telle aide financière durant ces cinq dernières années et, le cas échéant, pour quel montant.

Texte de la réponse

La prise en compte des intérêts particuliers du pastoralisme et des intérêts généraux et collectifs de la préservation de la biodiversité sont présentés par l'association FERUS comme constituant le fondement de son action pour la cohabitation prédateurs/pastoralisme. L'association a ainsi notamment élaboré un programme nommé « Pastoraloup », consistant à recruter des éco-volontaires afin d'aider les bergers dans le gardiennage et la mise en place des mesures de protection, dans certaines zones concernées par la présence du loup. Ces actions ont été déployées jusque dans cinq départements alpins, avant de se concentrer en 2015 sur le département des Alpes-de-Haute-Provence (ce schéma n'induisant pas de diminution, ni dans le nombre d'intervenants, ni dans le nombre d'éleveurs bénéficiaires). Le ministère chargé de l'environnement, a soutenu ces actions, pour des montants évoluant entre 15 000 € et 23 000 € sur les cinq dernières années.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86692

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6053

Réponse publiée au JO le : [23 août 2016](#), page 7503